

DEVENIR FORMATEUR PRAP 2S

Secteur Sanitaire et Social



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION

FORMATION
FORMATEUR PRAP 2S
Secteur Sanitaire et Social

(Durée : 14 jours (98 heures))

Le succès de cette formation repose sur la mise en place d'une démarche participative et l'implication des salariés formés et certifiés. Cette démarche de prévention des risques professionnels exige une réelle réflexion de l'établissement pour définir les conditions de la réussite du projet avant l'inscription du futur formateur.
Il est vivement recommandé que le dirigeant de l'établissement, pilote de la démarche, suive la formation qui lui est destinée dans le cadre du dispositif.

Prérequis

Stagiaire : il doit suivre et valider la formation à distance et gratuite sur le site de l'INRS : « *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* » <https://www.formation-inrs.fr/formation/8>

Conditions de réussite

Il doit disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

Il est souhaitable qu'il sache utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi qu'un logiciel de présentation.

Il lui est également fortement conseillé de participer préalablement à la formation d'acteur PRAP. Il est recommandé de posséder un diplôme et/ou une expérience professionnelle en lien avec la certification visée.

D'autre part, **l'entreprise s'engage à libérer le stagiaire durant les intersessions (21 heures)** afin que celui-ci puisse effectuer les travaux pratiques permettant de certifier les compétences figurant au référentiel INRS du formateur PRAP.

Public

Tout public

Objectifs

- Élaborer un projet formation-action PRAP intégré dans la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place
- Organiser, animer et évaluer une formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique
- Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

nathalie.vancelst.amncf@gmail.com - 06.98.96.45.85 - **www.amn-conseil-formation.fr**

Contenu

- **Cerner le dispositif PRAP dans sa globalité**
 - Définition de la prévention, les enjeux
 - Présentation des différents acteurs de la prévention, le rôle de l'acteur PRAP
- **Établir un projet de prévention dans l'établissement**
 - Analyser les besoins de l'entreprise
 - Adapter le projet à l'entreprise
 - Mobiliser les acteurs et promouvoir la prévention
- **Observer et analyser une situation de travail**
 - Cerner la méthode d'analyse de situation de travail
 - Déterminer et hiérarchiser les pistes d'amélioration, mettre en place un plan d'action
- **Accompagner la mobilité de la personne aidée : la démarche ALM**
 - Les enjeux de l'ALM
 - Les déplacements naturels
 - Le schéma décisionnel
 - Les aides techniques
 - Mise en œuvre de l'accompagnement en prenant soin de l'autre et de soi
- **Construire un déroulé pédagogique adapté à une formation acteur PRAP**
 - Organiser les séquences pédagogiques et établir une continuité entre celles-ci
 - Adapter son discours face à un public adulte en formation
 - Maîtriser les différentes méthodes d'évaluation des stagiaires
 - Organiser les épreuves certificatives
 - Gérer administrativement une session de formation

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession et s'appuie sur un plan d'action personnalisé.
Plateau technique moderne, jeux de cartes...

Mode de validation

Un certificat de formateur PRAP 2S est délivré par l'intermédiaire d'AMN CONSEIL ET FORMATION aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificatives.

Pour conserver sa certification, le formateur PRAP 2S doit participer à une formation de « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de 28h (4j) par période de 36 mois.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 14 jours (98 heures) réparties en 3 modules non consécutifs.
Effectif maximum : 10 stagiaires.



Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur de formateur PRAP certifié par le réseau prévention.

La formation « formateur PRAP 2S » donne l'équivalence « formateur PRAP IBC ».

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

nathalie.vancelst.amncf@gmail.com - 06.98.96.45.85 - www.amn-conseil-formation.fr

**PROGRAMME DE FORMATION
FORMATEUR PRAP 2S**

MODULE 1 : ELABORER ET ANIMER UN PROJET PRAP

JOUR 1	
9h00 – 12h30	Accueil et présentation Objectifs de formation Le dispositif PRAP Les enjeux de la prévention et de la PRAP Les enjeux de l'ALM
13h30 – 17h00	Approche globale, systémique et stratégique de la prévention Les étapes de la démarche de prévention L'engagement de la direction La mobilisation des acteurs
JOUR 2	
9h00 – 12h30	Construire un pré-projet PRAP à partir d'un diagnostic La méthodologie de projet Le cadrage du projet La finalité et les objectifs Les freins et les leviers Les étapes du projet La communication et l'évaluation
13h30 – 17h00	Notions de pédagogie de l'adulte en formation Ingénierie pédagogique Communication et animation d'une réunion et d'une formation
JOUR 3	
9h00 – 12h30	Construire un pré-projet PRAP à partir d'un diagnostic Préparation et animation d'une réunion d'information à la PRAP
13h30 – 17h00	Les risques du métier Fonctionnement et limites du corps humain Les facteurs de risque et les facteurs aggravants de TMS
JOUR 4	
9h00 – 12h30	Restitution des pré-projets
13h30 – 17h00	Le référentiel de compétence de l'acteur PRAP et le séquençage de la formation Consignes des travaux d'intersession Bilan du premier module

INTERSESSION 1 (1+2=21h)

Réalisation d'un pré-projet de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique intégré à la démarche de prévention dans la mise en œuvre est prévue en entreprise ou en établissement

MODULE 2 : REALISER UNE DEMARCHE PRAP

JOUR 5	
9h00 – 12h30	Accueil Retours d'expériences EC DC1
13h30 – 17h00	EC DC1 Réactivation mémoire du module 1
JOUR 6	
9h00 – 12h30	Notion de situation de travail Observation d'une situation de travail Analyse et recherche des pistes d'améliorations
13h30 – 17h00	Le schéma décisionnel Notions de déplacements naturels
JOUR 7	
9h00 – 12h30	Approfondir l'analyse des situations de travail à l'aide des outils ED 6161, ED 6291 et de TMS Pros
13h30 – 17h00	Les déplacements naturels
JOUR 8	
9h00 – 12h30	Mise en situation pratique en tant que formateur Ingénierie pédagogique
13h30 – 17h00	Les aides techniques
JOUR 9	
9h00 – 12h30	Mettre en œuvre et argumenter un accompagnement à la mobilité
13h30 – 17h00	Le référentiel de compétence de l'acteur PRAP et le séquençage de la formation Les consignes de travail d'intersession Bilan du module 2 et entretiens individuels

INTERSESSION 2 (1+2=21h)

Analyse d'une situation de travail, en entreprise, en établissement ou à domicile, à l'aide de la méthode adaptée

MODULE 3 : FORMER DES ACTEURS PRAP

JOUR 10	
9h00 – 12h30	Accueil Retour d'expérience EC DC2
13h30 – 17h00	EC DC2 A partir du référentiel de compétences, mise en place de l'ingénierie pédagogique et construction des séquences pédagogiques en vue de l'épreuve certificative
JOUR 11	
9h00 – 12h30	EC DC3
13h30 – 17h00	EC DC3
JOUR 12	
9h00 – 12h30	Mise en commun des travaux d'ingénierie pédagogique Le schéma décisionnel et sa mise en application
13h30 – 17h00	Le schéma décisionnel et sa mise en application Préparation de l'épreuve certificative DC4
JOUR 13	
9h00 – 12h30	EC DC4
13h30 – 17h00	EC DC4
JOUR 14	
9h00 – 12h30	La formation des acteurs PRAP IBC Les MAC (2S et IBC)
13h30 – 17h00	Organisation matérielle et administrative de la formation Bilans et entretiens

Le formateur PRAP 2S est par équivalence formateur PRAP IBC